

## **MOTION SUR L’AFFICHAGE CULTUREL**

Considérant que l’examen des comptes du centre culturel fait apparaître un déficit de 40.000 € provenant pour l’essentiel d’une augmentation des dépenses publicitaires à concurrence de 20000 € dans le WOLU NEWS,

Considérant que ce type de publicité est manifestement inefficace puisque les ventes n’ont pas progressé dans la même mesure et que le centre culturel est en lourde perte pour 2006,

Considérant que le centre culturel est en outre confronté à une forte concurrence des centres culturels des communes voisines, même si le créneau culturel occupé et la programmation ne sont pas du même type,

Considérant que ces centres culturels sont autorisés, sur le territoire des communes où ils se trouvent, à procéder à l’affichage public de leur programmation sur grands panneaux de 10 m<sup>2</sup> placés sur des voiries fréquentées,

Considérant que cette différence de traitement place le centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre dans une position concurrentielle défavorable : en fait il apparaît quasi inexistant par rapport aux centres culturels voisins malgré une programmation originale et intéressante,

Considérant qu’une telle situation est de nature à mettre en péril la survie même du centre culturel et qu’il ne faut dès lors pas perdre une occasion de lui permettre de se faire connaître notamment par voie d’affichages,

### **LE CONSEIL DEMANDE AU COLLEGE**

D’autoriser et placer, à ses frais et sous son contrôle, au minimum deux panneaux de 10 m<sup>2</sup> réservés à l’affichage culturel des associations situées sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre à des endroits à convenir sur la commune mais dont l’un au moins sera situé sur une voirie à grande fréquentation, pour permettre aux associations autorisées d’y faire afficher leur programmation.

Emmanuel DEGREGZ  
Conseiller communal